

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Rémy Jaquier
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15024982

Lausanne, le 13 mars 2019

**Réponse du Conseil d'Etat à la résolution Marc-Olivier Buffat et consorts –
Soutien à la RIE III vaudoise et au Conseil d'Etat (17_RES_042)**

Monsieur le Président,

Dans sa séance du 28 février 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la résolution citée en titre, demandant au Gouvernement vaudois d'intervenir auprès des autorités fédérales afin qu'elles trouvent une solution consensuelle pour mettre fin aux statuts spéciaux et assurer une rétrocession aux cantons pour atténuer les pertes fiscales qui en découlent.

Le Conseil d'Etat tient à remercier le Grand Conseil pour son soutien aux objectifs de la RIE III vaudoise. Il a rapidement agi dans ce sens tant auprès de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) que de la députation vaudoise aux Chambres fédérales.

Ces démarches ont participé à la concrétisation de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), adoptée par le Parlement fédéral le 28 septembre 2018. Après l'aboutissement d'un référendum, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur cette loi le 19 mai 2019.

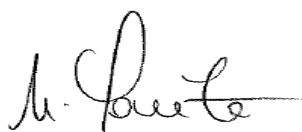
Le Conseil d'Etat en appelle à nouveau au soutien du Grand Conseil dans le cadre de cette campagne déterminante pour assurer le succès de la RIE III vaudoise.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean